

DEC183156DAJ

Décision arrêtant la liste des organisations syndicales représentantes du personnel aux comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) au CNRS

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision n° 121279 DRH en date du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le procès-verbal en date du 6 décembre 2018 de proclamation des résultats des opérations de dépouillement, d'attribution des sièges et de désignation des élus de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public du CNRS ;

DECIDE

Art. 1^{er} - Sont attribués pour la représentation du personnel aux comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) du CNRS :

DR01 : Ile-de-France Villejuif

- 3 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU

DR02 : Paris-Centre

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU
- 1 siège à SUD Recherche EPST - Solidaires



DR04 : Ile-de-France Gif-sur Yvette

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU
- 1 siège à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR05 : Ile-de-France Meudon

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 1 sièges à SNTRS-CGT
- 2 sièges à SNCS-FSU
- 1 siège à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR06 : Centre Est

- 3 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 2 sièges à SNPTES
- 1 siège à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU

DR07 : Rhône-Auvergne

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU
- 1 siège à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR08 : Centre Limousin Poitou Charentes

- 3 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU

DR10 : Alsace

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNIRS-CFE-CGC
- 1 siège à SNCS-FSU

DR11 : Alpes

- 3 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU

DR12 : Provence & Corse

- 1 siège à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 2 sièges à SNCS-FSU
- 1 siège à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR13 : Occitanie Est

- 1 siège à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 3 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU
- 1 sièges à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR14 : Occitanie Ouest

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 3 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU

DR15 : Aquitaine

- 3 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU
- 1 siège à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR16 : Paris-Michel-Ange

- 3 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNIRS-CFE-CGC

DR17 : Bretagne et pays de Loire

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU
- 1 siège à SNPREES-FO

DR18 : Hauts-de-France

- 1 siège à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 2 sièges à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 2 sièges à SNCS-FSU

DR19 : Normandie

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 1 siège à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 2 sièges à SUD Recherche EPST - Solidaires

DR20 : Côte d'Azur

- 2 sièges à SGEN-CFDT Recherche EPST
- 2 sièges à SNPTES
- 2 sièges à SNTRS-CGT
- 1 siège à SNCS-FSU

Art. 2. - La présente décision, publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, est également affichée au siège du CNRS (Pôle CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et consultable sur le site des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 6 décembre 2018

Par délégation
La déléguée pour les élections

Catherine DELPECH

